

Discrimination multiple : - état du débat en Suisse

..... en particulier dans le travail social

Monique Eckmann
Journée CFR- FHNW -ZHAW
Olten, 12 novembre 2008
monique.eckmann@hesge.ch



Points abordés

- 1) Durban, la reconnaissance de la DM: un exploit
- 2) Qu'en pensent les travailleurs sociaux?
- 3) Concept juridique, sociologique ou opératoire?
- 4) Portée pour la recherche et l'intervention?

1) Durban: une conquête internationale et nationale

- Reconnaissance de Durban: filles et femmes, migrant.e.s et réfugié.e.s
- Effet d'individualisation de la notion: de la reconnaissance de groupe discriminé à celle de situation de discrimination/ d'individu discriminé.
- Le concept de vulnérabilité: discrimination potentielle, du *risque* de discrimination

2) Les travailleurs sociaux face à la DM?

Une petite exploration: 1. Leurs observations

Les exemples fusent...

- Personnes alcoolo-dépendantes: associé à être noir, avoir le SIDA, être arabe, handicapée
- Chômeurs-euses: associé à migrant-e, noir-e, femmes seules avec enfants, français insuffisant, consonance musulmane du nom
- Réinsertion de jeunes adultes : (trop) jeune/ vieux, consonance nom, couleur de peau, fragiles de santé, étranger, parler argot/ populaire

2. Leurs interventions face à la DM

- **Surtout intervention psycho-sociale** : auprès des personnes : leurs compétences, leurs faiblesses (voire leurs illusions) – empowerment
- **Usagers** : Si les TS repèrent bien les DM, les usagers semblent les occulter. Ils savent, mais c'est trop dur à (sup)porter. (Auto)categorisation dans la catégorie de prise en charge définie par l'institution, qui devient la seule visible.
- Peu de démarches juridiques; le problème = **marché de l'emploi**, impuissance.
- En cas de démarches juridiques, **recours** envers les **institutions publiques**, offices d'Etat (OPR, OFAS..)

3. Ce qu'ils identifient comme «Handlungsbedarf», nécessité d'action

Les TS sont conscients des DM mais ne demandent pas d'action, ne font pas état de voir **une nécessité du concept pour l'intervention**

- 3 hypothèses
 - ils ne voient pas d'actions pertinentes à suggérer
 - ils agissent auprès de la personne comme un tout et abordent évent. *une* des discriminations
 - ils sont très pessimistes quant à l'intégration au marché du travail

3) La DM: Concept juridique, concept sociologique, concept opératoire?

En quoi la DM est-elle **un concept**:

- **Juridique?** Durban était-ce une reconnaissance juridique ou politique?
- **Sociologique?** L'idée de vulnérabilité sociale, de processus, de situation (individualisation), prise en compte du genre, de classe sociale, de handicap.
- **Opératoire?** portée pratique, pertinence pour l'action? Coopérations? Interventions nouvelles?

4) Portée du concept de DM pour la recherche et l'intervention?

- Quelle plus-value apporte le concept de DM par rapport à celui de discrimination (simple)?
- Recherche: **recensement** des DM ? Des situations-type? Des effets?
- Examiner la DM au niveau de l'**interprétation des lois**.
- Centrer sur la DM dans les **institutions publiques**: recherche, sensibilisation et formation (en quoi est-ce différent de la sensibilisation à la DS?)
- Le concept va-t-il diminuer la concurrence des victimes? Coopération entre groupes victimes? **Outil de coopération?**